

PLAN VIGIPIRATE

Contrôle visuel des sacs à l'entrée du Parc de Blossac.

Pensez à prendre vos précautions,
les objets ci-dessous sont interdits (pas de consigne).

- Tout objet susceptible de servir de projectile, de constituer une arme ou de mettre en péril la sécurité du public, en particulier : les armes (**couteaux, objets tranchants, revolvers...**), les outils, les objets en verre (**bouteilles, verres...**), **les bouteilles plastiques de plus de 0,75l.**
- Toute boisson alcoolisée.
- Les engins et articles pyrotechniques et en particulier : les cierges magiques, les torches et bougies, les feux de Bengale, les pétards, les bombes fumigènes, les fusées.
- Les animaux, sauf cas exceptionnel dûment autorisé par la Commission d'Organisation des Compétitions et selon les conditions fixées par les règles d'hygiène et de salubrité publique.



Articles pyrotechniques et
matériels explosifs
Pyrotechnic and explosive
materials



Banderoles : messages
injurieux, politiques, racistes,
idéologiques, philosophiques,
publicitaires
Streamer



Armes
Weapons



Outils
Tools



Animaux
Animals



Bouteilles - Verres
Bottles - Glasses

LES AGENTS DE SÉCURITÉ SE RÉSERVENT LE DROIT DE REFUSER L'ACCÈS AUX DÉTENTEURS DES OBJETS LISTÉS CI-DESSUS OU TOUT OBJET NON SIGNALÉ QUI SERAIT JUGÉ DANGEREUX.